



Conseil national des politiques de lutte
contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Groupe de travail Accompagnement et insertion professionnelle et sociale
Jeudi 25 février 2021

Ministère des Solidarités et de la Santé

*La séance est ouverte à 9 heures 35.**

Membres présents

➤ **COLLEGE DES ASSOCIATIONS**

Yves Mérillon (Restos du cœur)
Dominique Vienne (ATD)
Adrien Breger (FAS)
Bernard Gouedic (MNCP)

➤ **COLLEGES DES PERSONNES QUALIFIEES**

Jean-Claude BARBIER
Noëlle MARILLER
Christiane DESMONTES

➤ **COLLEGE DES PARTENAIRES SOCIAUX**

Olivier FANTONE (CFE CGC)
Annabelle LOISON (FO)
Chantal RICHARD (CFDT)
Pierre-Baptiste CORDIER- SIMONNEAU (CFTC)

➤ **COLLEGE DES PERSONNES CONCERNEES**

Angélique CRETEAU
Sylvie FOUCHE
Marie-Jeanne GRENIER
Sylvie HEBERT
Servio MARIN
Sylvain TERNOIR

➤ **ADMINISTRATIONS**

➤ **MINISTÈRE des solidarités et de la santé**

Emilie SUZINEAU représentante du bureau des minima sociaux (DGCS)

➤ **MINISTÈRE de l'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

Naouel AMAR (Direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la vie associative)

➤ **REPRESENTANTS DES ORGANISMES SOCIAUX**

Laurence SALTER (Pole emploi)

➤ **COMITE SCIENTIFIQUE**

Jean-Luc OUTIN (CNRS)
Paul Henry (CASVP)
Catherine NIRONI (ANDASS et Cedis)
Julie COURONNE (INJEP)

INVITES

Florence LAMARQUE, FNARS
C. BAUDRIMONT, représentant Timothée Duverger, Universitaire
Robert LAFORE, Universitaire

➤ **SECRETARIAT GENERAL DU CNLE**

Brigitte ZAGO-KOCH
Juliette RAMSTEIN
Fatima GUEMIAH
Hajar ADIB

DEBUT DE LA REUNION

Brigitte ZAGO-KOCH (Secrétaire Générale du CNLE) : Bonjour à tous. Je vous remercie d'avoir répondu présents à cette deuxième réunion du groupe de travail sur l'accompagnement et l'insertion sociale et professionnelle. Vous avez reçu un programme, qui a été établi avec les rapporteurs lors d'une réunion interne.

Lors de cette réunion, j'ai proposé à Jean-Claude BARBIER la présidence du groupe de travail, ce qu'il a accepté. Je souhaite soumettre cette proposition à l'avis du groupe de travail. Si vous en êtes d'accord, Jean-Claude sera président et pourra mener cette réunion.

Tout le monde est-il d'accord avec cette proposition ?

Bernard GOUEDIC (Collège des associations-MNCP) : Cette nomination l'empêchera-t-il d'être rapporteur ?

Jean-Claude BARBIER (Collège des personnes qualifiées) : Non. J'assumerai ma part.

Brigitte ZAGO-KOCH (Secrétaire Générale du CNLE) : En l'absence d'opposition, je donne la parole à Jean-Claude BARBIER. Je vous laisse mener les débats de cette deuxième réunion.

Jean-Claude BARBIER (Président) : Merci, Brigitte, pour la confiance que vous m'accordez.

Je débute la réunion en évoquant l'action d'un collègue, Cyril PIERREVAL, responsable asile d'un centre d'hébergement de demandeurs d'asile, qui a été assassiné à Pau la semaine dernière. Je souhaite placer nos travaux sous l'égide de ce collègue, auquel je rends hommage.

Nous avons diffusé un document qui comprend plusieurs parties : une introduction, un calendrier de séances et des annexes. Nous allons débiter la matinée par la validation de ce programme, puis nous discuterons de la définition de l'accompagnement au sein des politiques de l'insertion.

Le programme de travail débute à partir de la séance d'aujourd'hui. Nous avons opté pour le principe de traiter d'un sujet concret à chaque séance, et d'en tirer les conséquences.

Les personnes du cinquième collège doivent pouvoir s'exprimer et participer pleinement à la construction du rapport qui sera destiné au gouvernement.

Notre groupe et le CNLE, en tant que tel n'ont pas vocation à réaliser des études, mais à produire une appréciation critique des actions en place, afin de s'orienter vers une amélioration, à partir de l'expression des divers collèges.

Je rappelle dans l'introduction que l'insertion est progressivement devenue pleinement prenante du système de protection sociale, celle-ci étant destinée à tous. Il ne s'agit donc absolument pas d'une politique ciblée sur les plus pauvres.

Groupe de travail accompagnement et insertion sociale et professionnelle

Ceci étant dit, je vous propose de traiter la partie opératoire, c'est-à-dire de nous accorder sur les thèmes que nous avons prévus dans le schéma.

Brigitte ZAGO-KOCH (Secrétaire Générale du CNLE) : Je rappelle que nous allons rendre un avis court (d'une quinzaine de pages), qui inclut quelques propositions phare, originales et percutantes, afin de marquer les destinataires de l'avis.

Angélique CRETEAU (Collège des personnes concernées) : Bonjour à tous. Je vous remercie de m'accueillir dans le groupe. Lors de la première réunion, avez-vous abordé le sujet de l'accompagnement et de l'insertion des sortants de prison ?

Des membres du cinquième collège et moi souhaiterions savoir si nous pourrions inclure ce thème dans l'une des séances, étant donné qu'un grand nombre de sorties de prison liées à la pandémie ont eu lieu.

Jean-Claude BARBIER (président) : Juliette, si elle en est d'accord, peut inscrire ce thème dans le cadre de la séance 3 ou de la séance 6 ; nous verrons ce point à la fin de la réunion.

La séance 2 (du 23 mars) traitera des exemples concrets liés aux réformes en cours dans le cadre de la stratégie pauvreté. A ce stade, nous avons : la réforme de l'insertion par l'économique, la garantie d'activité de Pôle Emploi (liée à l'accompagnement global) et le service public de l'insertion.

Chantal RICHARD(CFDT) : Le programme me semble très complet et intéressant, mais quelques éléments m'interpellent.

Je m'interroge notamment sur l'utilisation du mot « *universel* » dans le cadre de l'accompagnement. En effet, je ne pense pas que tout le monde le définisse de la même manière.

De plus, où plaçons-nous la réforme de l'assurance chômage dans le programme proposé ?

Concernant les territoires « *zéro chômeur* », la deuxième loi est passée. Dans ce cadre, que signifie la séance 4 sur le thème « *peut-on étendre le modèle territoire zéro chômeur* » ?

Enfin, allons-nous évoquer la garantie jeunes, et où ? (voir mise à jour feuille de route)

Jean-Claude BARBIER (président) : En réponse à votre première question, je pense effectivement qu'un débat sur le mot « *universel* » est nécessaire. Nous pouvons l'évoquer aujourd'hui, dans la deuxième partie de notre séance. Quant à la question de la garantie jeunes, elle conviendrait tout à fait à la séance qui porte sur les minima sociaux.

Le sujet de l'assurance chômage pourrait être logiquement abordé lors de la prochaine séance, qui traite du service public de l'insertion, de la garantie d'activité, etc.

La question des « *territoire zéro chômeur* » doit être discutée avec Madame DEMONTES. En effet, nous avons prévu de traiter cette question en même temps que celle des chantiers d'insertion. Ces thématiques correspondent à la fois à la séance 2 et à la séance 4. Nous devons préciser ces points, afin que les personnes qui doivent faire un exposé en séance puissent le prévoir à l'avance.

Chantal RICHARD (CFDT) : S'agissant du revenu minimum garanti, qui sera présenté par le Secours catholique, j'ignore si une seule séance suffira.

Jean-Claude BARBIER (président) : Vous avez raison. Je pense que nous évoquerons ce sujet à diverses reprises.

Brigitte ZAGO-KOCH (Secrétaire Générale du CNLE) : Dans le *chat*, Servio demande s'il est possible d'aborder le sujet de la sortie de la précarité des retraités.

Émilie SUZINEAU (administration- DGCS) : Bonjour. Je suis chargée de mission insertion à la DGCS. Suite à la concertation sur le SPIE, nous avons lancé un appel à manifestation d'intérêt il y a quelques semaines. La date-limite de dépôt des candidatures est fixée à vendredi.

A partir de cette date, nous allons instruire les projets présentés, majoritairement par les conseils départementaux, dans l'objectif de mettre en œuvre le service public de l'insertion et de l'emploi. Les lauréats seront annoncés début avril.

Groupe de travail accompagnement et insertion sociale et professionnelle

Lors de la séance du 23 mars, nous pourrions faire une présentation du SPIE. Nous nous trouverons alors dans une phase d'arbitrage des 30 lauréats. A ce stade, 14 territoires seront expérimentateurs.

A partir de début avril, 30 nouveaux territoires déploieront le service public de l'insertion et de l'emploi sur le territoire. Sur la base de ces 44 premiers territoires se mettra en place une dynamique nationale de dialogue et une pérennisation de ce service public.

Une seconde vague est planifiée fin 2021-début 2022. 35 nouveaux territoires déploieront le service public de l'insertion et de l'emploi.

Jean-Claude BARBIER (président) : Le 23 mars, vous nous présenterez donc le schéma général et les actions de ces nouvelles organisations.

Florence LAMARQUE (rapporteuse) : Je suis présidente de la Fédération nationale des SAMU sociaux. Nous pourrions définir plus précisément la séance 3 du 15 avril, si vous le voulez bien.

Pour notre Fédération, il est très important que les personnes « invisibles » et les questions d'accompagnement vers l'insertion puissent apparaître dans le rapport.

Je propose deux interventions :

- une intervention qui traitera de l'impact de la crise sanitaire sur ces publics. Fin mars, nous allons publier une étude de l'impact de cette crise sur les personnes « invisibles » et à la rue. L'étude porte sur près de 750 personnes, dans l'ensemble de la France.
- une intervention de Madame CORS présidente d'un rapport du Haut conseil du travail social sur l'évolution des pratiques en travail social et l'accompagnement pendant la crise sanitaire.

Jean-Claude BARBIER (président) : Votre proposition me semble tout à fait intéressante. Je vous suggère de vous mettre en contact avec Michèle LELIEVRE (comité scientifique).

Sylvie FOUCHE (Collège des personnes concernées) : Je souhaiterais savoir s'il serait possible de mettre en place plusieurs groupes. En effet, le travail demandé est assez conséquent. De plus, il représente un public assez vaste : les jeunes, les migrants, les personnes en situation de perte d'emploi, etc.

Jean-Claude BARBIER (président) : Je vais demander les avis de chacun sur cette question. Il faut toutefois que nous terminions le tour de table au préalable.

Bernard GOUEDIC (collège des associations- MNCP) : Dans le cadre de la présentation faite par Pôle Emploi (séance 2), je souhaiterais que nous mettions en avant les réalités de terrain, en guise de contre-champ, car celles-ci contredisent parfois les bonnes intentions de l'institution. Serait-il possible d'obtenir la description de l'intervention sept jours à l'avance ?

Jean-Claude BARBIER (président) : Il me paraît tout à fait logique que nous entendions plusieurs analyses. Laurence SALTER, qui est présente dans la salle, peut peut-être répondre.

Laurence SALTER (Pôle emploi) : Nous avons l'habitude de dialoguer avec les représentants des associations de demandeurs d'emploi. Nous ne sommes donc pas opposés à la proposition qui vient d'être faite.

Bernard GOUEDIC (collège des associations- MNCP) : Si nous pouvions avoir communication d'un support qui nous permette de faire émerger des réflexions, nous gagnerions du temps.

Jean-Claude BARBIER (président) : D'accord. Après la séance, Juliette et moi mettrons à jour le programme en y ajoutant la contribution que vous évoquez, en complément de celle de Pôle Emploi.

J'ai entendu la dernière question qui porte sur la possibilité de mettre en place plusieurs groupes. A titre personnel, je pense que nous n'en avons pas les moyens. De plus, cela risquerait de nous faire perdre notre unité.

J'ai bien noté la demande liée aux divers publics. Notre avis final ne devra pas oublier de prendre en compte les jeunes sortants de l'ASE, les retraités, etc.

Groupe de travail accompagnement et insertion sociale et professionnelle

Nous nous sommes à peu près accordés sur la séance 2 et sur la séance 3. En revanche, nous n'avons pas répondu à l'interpellation de Chantal. Il est en effet indiqué : « *Peut-on étendre le modèle TZCLD ?* » Peut-être n'est-ce pas la bonne formulation. La question du renouvellement est amenée à prendre beaucoup de temps.

Nous n'allons pas mettre en place une nouvelle commission d'évaluation du programme. Il faudrait que les personnes qui participent à notre groupe s'informent sur la manière dont cette initiative s'inscrit dans la politique d'insertion en général, en incluant l'accompagnement.

Le programme lui-même implique une dynamique, des responsables et des financements particuliers. Il fait également partie du reste de la politique d'insertion et de l'emploi. C'est d'ailleurs pour cette raison que j'ai proposé que nous l'évoquions dans le cadre de la réforme de l'insertion.

Si vous en êtes d'accord, nous pourrions modifier la rédaction de la séance du mois de mai, tout en conservant le thème.

Olivier FANTONE (CFE-CGC) : Je rejoins M. BARBIER sur le thème des « *territoires zéro chômeur*. » Ce projet vise à se rapprocher des collectivités territoriales les plus locales possible, dans une démarche économique de rapprochement de l'emploi et du lieu de vie. Il me semble intéressant de développer cette piste.

S'agissant des nouveaux publics, la question de l'interpellation des collectivités locales (notamment les CCAS et les mairies) est posée.

Jean-Claude BARBIER (président) : Si vous avez une suggestion pour améliorer la formule de la séance 4, n'hésitez pas à nous l'envoyer. D'ici au mois de mai, nous devons nous mettre d'accord sur les prises de parole.

Nous pouvons à présent aborder le thème de la séance 5, qui est prévue au mois de juin. A cette date, nous aurons déjà discuté de la question du revenu garanti.

L'idée consistait à partir du projet rédigé par le Secours catholique.

Brigitte ZAGO-KOCH (Secrétaire Générale du CNLE) : S'agissant de l'expérimentation « *zéro chômeur* », il est possible d'interviewer Louis GALLOIS et Laurent GRANDGUILLAUME, qui sont à l'initiative de la première loi sur cette question.

Quelques membres du CNLE, dont Christiane et Chantal, participent au suivi de l'expérimentation « *zéro chômeur* » et se proposent d'intervenir. Des interventions liées à d'autres thématiques sont proposées dans le *chat*.

Jean-Claude BARBIER (président) : Nous pourrions en rediscuter.

Si vous en êtes d'accord, je reviens sur le revenu garanti sans contrepartie. Plusieurs enquêtes sont parues sur le sujet cette semaine, dont l'une a été menée à la CNAF. J'ai prévu, pour ma part, de vous communiquer des conclusions d'entretiens réalisés à propos notamment des sanctions et des procédures d'instruction ; on le fera lors de la séance 5.

Par ailleurs, nous devons traiter de la garantie jeunes. Nous verrons également de quelle manière évolue la politique gouvernementale. Au CNLE, nous n'avons pas demandé la garantie jeunes, mais un équivalent de l'allocation RSA pour les jeunes de 18 à 25 ans.

L'approche de base que promettait de défendre le Secours catholique, avec l'association Aequitaz, a constitué un bon point d'entrée dans le débat.

Nous avons bien acté la co-participation de Madame SALTER et de la DGCS sur ces questions.

La dernière séance porte sur les demandeurs d'asile. J'ai demandé à Pascal BRICE, désormais président de la FAS, d'intervenir ; il a accepté. Un responsable, un travailleur social ou une personne compétente pourrait également nous éclairer sur le sujet.

Une question de base est la suivante : pourquoi les demandeurs d'asile et les personnes en situation irrégulière n'ont pas droit aux mêmes prises en charge ou allocations sociales ? Le CNLE a pris position sur le sujet, à propos des demandeurs d'asile.

Le sujet des sortants de prison est acté. Nous verrons à quel moment le traiter, en rééquilibrant le programme en lui-même.

Groupe de travail accompagnement et insertion sociale et professionnelle

Je suis d'accord pour évoquer aussi la question des retraités, des jeunes de l'ASE et des sortants de prison.

Si vous avez de nouvelles propositions, vous pouvez les communiquer par oral ou me les adresser ultérieurement par mail.

Je considère que nous avons effectué un bon travail préliminaire. Avec l'aide de Juliette et de Brigitte, nous allons valider ce document, en l'absence d'opposition ou de vote contre.

Le document est validé.

Jean-Claude BARBIER (président): Si vous en êtes d'accord, nous pouvons passer à la deuxième partie de la réunion. Sylvie HEBERT, Jean-Luc OUTIN et Laurence SALTER vont intervenir 10-15 minutes chacun.

Lorsque nous nous réunissons, nous devons nous situer dans une logique politique plus ancienne que nous. Cette logique a été lancée par l'invention du RMI.

L'orientation originelle a été décrite par Jean-Michel BELORGEY : en France, nous avons fabriqué une manière de soutenir les personnes les plus pauvres qui ne consiste pas simplement à donner de l'argent, puis à se moquer de leur devenir.

Telle est l'idée de l'insertion. Or dans de nombreux pays, ce n'est pas cette philosophie qui a triomphé.

L'importance de l'accompagnement est donc bien le sujet. Nous ne nous contentons pas du fait que les gens reçoivent une somme d'argent. Il faut mettre en place un accompagnement et une insertion à caractère civique.

Les politiques de l'insertion sont censées aider, soutenir et accompagner les personnes, afin qu'elles jouissent de leurs pleins droits de citoyens et citoyennes. Il ne faut jamais oublier cette idée, y compris dans les moments où il est question de non-recours, de sanctions et de fraudes.

Cet équilibre a constitué une partie de l'histoire française depuis 1988, même si chacun sait ici qu'il existe de nombreuses contradictions politiques.

Malgré toutes les études que nous avons réalisées, le problème de l'accroissement de l'efficacité de ces actions et de leur légitimité perdure.

La légitimité correspond aux droits auxquels une personne, au sein d'un collectif citoyen, peut prétendre. J'espère que nous pourrions traiter cette question, qui joue un rôle essentiel dans la thématique de l'insertion et de l'accompagnement.

Si Jean-Luc en est d'accord, il pourrait reprendre des éléments de discussion que nous avons abordés jusqu'à présent.

Jean-Luc OUTIN (Comité scientifique): Bonjour à tous. J'ai été économiste au CNRS (Paris 1) et je suis membre du Conseil scientifique du CNLE.

Mon intervention se déroulera en trois temps : une mise en perspective historique, l'accompagnement professionnel et quelques questions qu'il me semble important de soulever pour alimenter le débat.

La notion d'accompagnement est très régulièrement mobilisée pour souligner l'implication de l'action publique en direction des personnes ou des populations pour les aider à faire face aux conséquences économiques et sociales dans lesquelles elles se trouvent.

Les publics visés et les modalités définies dans le cadre de l'accompagnement illustrent des compromis sociaux et politiques variés, renvoyant aux questions de l'efficacité et de la légitimité.

Trois périodes me semblent importantes. Dans les années 1960-70, la notion d'accompagnement était déjà présente dans le champ de l'emploi, à partir de la question des restructurations industrielles. Le traité de Rome a donné lieu à la crainte de grandes entreprises de devoir licencier des salariés. Or le consensus dans ces grandes entreprises était fondé sur une forme de garantie de l'emploi.

Le Fonds national de l'emploi, qui a été mis en place au début des années 1960, avait prévu à la fois une indemnisation élevée et des modalités d'accompagnement. Des populations relativement privilégiées se sont vues accompagnées pour retrouver un emploi.

Dans le champ de l'action sociale, c'est au début des années 1970 que l'on a vu évoluer les modalités d'intervention vers des formes moins tutélaires visant à se démarquer de la simple distribution de secours et à agir sur d'autres dimensions que la situation individuelle (prise en compte des difficultés de logement, de santé, d'éducation, etc.).

Dans les années 1980 ont été mises en place les missions locales pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Il s'agit de la première tentative de l'État de coordonner les deux grands volets de l'insertion et de l'accompagnement, à partir d'un accompagnement qui se veut global, personnalisé et articulant différentes dimensions.

La mise en place du RMI a marqué une étape importante, avec l'idée d'un double droit : une prestation minimale et un accompagnement en vue d'une insertion sociale et professionnelle, à travers une procédure formalisée.

En même temps, « l'activation » des politiques de l'emploi et des politiques sociales a impliqué de nouveaux référents dans l'action publique : l'individualisation, l'approche globale, la présence d'une incitation monétaire beaucoup plus forte, etc.

Dans les années 2000, le RSA a modifié les orientations. La question de la légitimité est réapparue assez fortement, assortie de la réaffirmation des droits et des devoirs. L'insertion sociale et l'insertion professionnelle ont été dissociées.

Cette dualité pose la question de l'orientation préalable des personnes qui perçoivent le RSA et celle des critères pertinents pour affecter ou orienter les personnes vers une insertion sociale ou une insertion professionnelle.

Il se pose également la question de l'adhésion des personnes qui peuvent demander une insertion professionnelle alors que l'institution estime qu'elles relèvent d'abord de l'insertion sociale.

La mise en place du RSA activité, qui représentait une forme de pérennisation de l'intéressement, a perdu une légitimité assez rapidement et a été transformée en prime d'activité.

Mon deuxième point a trait à l'accompagnement. Celui-ci a posé problème dans le cadre du RMI, puis du RSA, car ces prestations ont fonctionné selon des logiques d'intervention différentes. D'une part, ces prestations garantissent un minimum de subsistances, et d'autre part, il s'agit de formes d'indemnisation du chômage.

La priorité qui a été accordée à l'accompagnement professionnel, notamment dans le cadre du RSA, présente un sens limité pour des personnes qui s'inscrivent plutôt dans une logique de minimum de subsistance du fait de leur âge, de leur état de santé, etc. Par ailleurs, quel est le sens de cette priorité dans un contexte de déséquilibre important sur le marché du travail ou d'évolution forte des compétences recherchées par les entreprises ?

La priorité accordée à l'accompagnement professionnel bute également sur la question de la qualité de l'emploi (emplois précaires), qui expose assez rapidement à une nouvelle perte d'emploi. La mise en avant de l'insertion professionnelle en tant qu'élément de sortie de la pauvreté ne fonctionne donc que partiellement. Il en résulte également un effet de découragement.

Par ailleurs, l'accent qui est porté sur l'accompagnement escamote quelque peu les conditions générales du marché du travail et amène à interroger la manière dont les politiques de l'emploi construisent les marges du marché du travail. L'IAE joue un rôle important pour permettre des formes d'insertion, mais certaines modalités donnent lieu à une sélection des publics.

L'accompagnement professionnel doit revêtir des modalités multiples pour prendre en compte l'hétérogénéité de la population accompagnée. Il fait intervenir des dimensions multiples : le transport, le logement, etc. Ces dimensions fournissent des ressources pour l'accompagnement des personnes.

L'accompagnement social souffre d'une légitimité plus faible, car les budgétaires et les acteurs politiques questionnent son utilité.

Je vais à présent évoquer quelques pistes de réflexion. Lorsque l'on parle de l'accompagnement, sans doute faut-il réfléchir à l'agencement des parcours. La rapidité de la prise en charge ou de l'entrée dans un dispositif, la diversité du parcours et l'enchaînement des séquences représentent des éléments importants.

La doxa du RSA consiste à se défaire d'une approche trop séquentielle. L'insertion sociale est préalable, et l'insertion professionnelle suivra.

La deuxième piste concerne la transversalité des politiques sociales, qui pose des problèmes de coopération interinstitutionnelles : la mutualisation des ressources, l'organisation des systèmes et l'évolution des professionnalités.

L'écoute des personnes revêt également une importance particulière : l'expression de leurs besoins, leur position, leurs capacités à négocier pour contribuer à l'établissement du diagnostic et définir les actions auxquelles elles pourront adhérer.

Mon quatrième point est lié à la reconnaissance de la légitimité de la diversité des parcours. Il faut accepter que certains parcours soient plus lents, voire plus chaotiques.

En outre, il faut reconnaître la pluralité des critères d'évaluation de l'insertion. Au-delà de la question de l'efficacité, celle de l'utilité ne doit pas se réduire à la mesure de taux de sorties. La manière d'appréhender l'amélioration des capacités à agir de la personne et de son bien-être doit être prise en compte.

Enfin, l'accompagnement s'inscrit dans un contexte général. Il convient de l'articuler avec les transformations du marché du travail.

Jean-Claude BARBIER (président) : Merci, Jean-Luc. Ces questions s'imposeront à nouveau au fur et à mesure de nos séances. Je souhaiterais à présent que nous donnions la parole à Madame SALTER.

Laurence SALTER (pôle emploi) : Je travaille à la direction des partenariats et de la territorialisation de Pôle emploi. Je vais évoquer brièvement la question de l'accompagnement globale des demandeurs d'emploi, qui fera l'objet d'une intervention plus longue lors de la prochaine séance.

L'accompagnement global est une modalité de suivi des personnes qui a été développée en 2014. Il s'agit d'un accompagnement coordonné et conjoint entre Pôle emploi et les travailleurs sociaux des conseils départementaux. Il vise à répondre à la critique de l'aspect séquentiel de l'appui donné aux personnes.

Depuis 2014, 1 000 conseillers de Pôle emploi travaillent exclusivement au suivi de personnes ayant des difficultés à la fois sociales et liées à l'insertion professionnelle. Ils travaillent de manière conjointe avec les travailleurs sociaux des conseils départementaux et appuient les demandeurs d'emploi dans un accompagnement conjoint et coordonné.

Cet accompagnement est réalisé sur la base du volontariat des personnes. Intense et soutenu, il produit des résultats importants, à tel point qu'il a été repris dans la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Il est également inclus dans la garantie d'activité.

A Pôle Emploi, les personnes qui ont bénéficié de cet accompagnement sont satisfaites à hauteur de 80 % environ.

C'est le travail conjoint mené par le conseiller de Pôle emploi et ses interlocuteurs du conseil départemental qui fait la force de cet accompagnement. Celui-ci n'est pas réservé à un type de population, même si la représentation des allocataires du RSA est proportionnellement plus forte.

Enfin, Pôle emploi serait très intéressé d'intervenir sur un point que vous avez soulevé : l'accompagnement des sortants de prison. Nous avons notamment conclu un accord avec l'administration pénitentiaire.

Jean-Claude BARBIER (président) : Merci beaucoup. Je demande à Sylvie de réagir, ce qui n'est pas aisé, car de nombreux aspects ont déjà été évoqués.

Sylvie HEBERT (rapporteuse) : Je vais parler de mon expérience personnelle.

Je suis une majeure protégée sous curatelle, COTOREP, MDPH, et je perçois une AAH. Il n'est pas facile pour moi de trouver un travail. Lorsque je me suis rendue à Cap Emploi, on m'a indiqué que je devais d'abord m'inscrire à Pôle Emploi ; mon curateur était absent à ce moment-là, et personne ne l'a remplacé. Dans ce type de cas, on n'a accès à rien.

Une personne sous curatelle perçoit son argent de manière hebdomadaire. Si son curateur est en vacances et que son enfant doit aller voir un médecin, il n'est pas possible d'avancer les frais.

J'ai essayé de prendre rendez-vous avec Cap Emploi, qui m'a expliqué qu'il valait mieux que je ne travaille pas. Si je travaille, je rencontrerai plus de problèmes financiers qu'actuellement. L'AAH correspond à 900 euros. En travaillant, une certaine somme me serait retirée de l'AAH et des APL, et je deviendrais encore plus précaire.

De quelle manière pouvons-nous sortir de la précarité si le fait de travailler nous rend encore plus précaires ? Que dois-je faire, lorsque le curateur m'indique qu'il est préférable pour moi de ne pas travailler, et que Cap Emploi me signifie que ma situation financière sera meilleure si je ne travaille pas ?

D'un point de vue psychologique, le fait de travailler me ferait un bien immense. Toutefois, si cela revient à m'inscrire davantage dans la pauvreté, que choisir ?

L'accompagnement proposé est précaire. Que pouvons-nous faire pour que les jeunes puissent travailler sans être pauvres ?

Jean-Claude BARBIER (président) : Nous devons nous poser les questions de manière concrète ; c'est ce que vous venez de faire.

Vous avez évoqué la complexité liée à l'obtention d'une autonomie, et vous avez pointé une contradiction. Toutes les personnes handicapées que j'ai rencontrées dans le secteur de l'insertion tiennent le même discours que vous : elles souhaitent travailler.

Or on vous dit qu'il serait préférable de ne pas travailler ; il y a là une contradiction. Cette question est illogique ; je pense que nous pouvons contribuer à la résoudre. Certains responsables de politiques publiques peuvent améliorer la situation ; nous devons leur transmettre ce message.

Bernard GOUEDIC (collège des associations-MNCP) : Je souhaite revenir sur les propos qui ont été tenus précédemment, en faisant référence à mon expérience des 10 dernières années. J'ai travaillé dans une entreprise de réinsertion qui proposait des CES et des CEC, dans la région de Guingamp.

Effectivement, j'ai constaté la réalité de ce parcours. Des personnes entraient en CES. Au bout de deux ou trois ans, certaines retrouvaient un CEC pour une durée de cinq ans. Puis deux ou trois ans plus tard, nous retrouvions ces personnes en IAE.

Des personnes de 57 ou 58 ans commençaient à faire quelques projets, mais deux ans plus tard, nous les retrouvions à Pôle Emploi, puis en CES. Puis le cycle recommençait à nouveau. J'ai vu des personnes passer d'un CES à une entreprise d'insertion, à Pôle Emploi, puis de nouveau à un CES et à une entreprise d'insertion.

Groupe de travail accompagnement et insertion sociale et professionnelle

Nous savons pertinemment que des personnes de cet âge ne retrouveront pas un travail à durée indéterminée. Lorsqu'elles commencent à sortir de l'ornière, elles se retrouvent à Pôle Emploi. Les addictions que nous étions parvenues à évacuer reprennent le dessus.

Ces personnes sont écoeurées. Elles ne retrouvent pas d'emploi, ou des emplois de quelques mois, ponctuellement. Elles voient leur situation se détériorer à nouveau.

Pourquoi ne proposons-nous pas des formes de CAT aux personnes qui ne peuvent pas être réinsérées socialement ? Pourquoi ne les accompagnons-nous pas jusqu'à la retraite ?

A l'époque, les politiques affirmaient que cela n'était pas possible, car non acceptable et non porteur d'un point de vue politique.

Jean-Claude BARBIER (président): Vous avez raison, Bernard. Notre message sur le sujet est clair. Servio souhaite-t-il s'exprimer sur la question des retraités ?

Servio MARIN (collège des personnes concernées) : J'ai été professeur d'université aux États-Unis. Pour des raisons familiales, j'ai dû revenir en France. J'ai très peu travaillé en France, et je me suis retrouvé à percevoir une retraite minimale de 42 euros. J'ai eu droit à l'ASPA et aux APL. Toutefois, avec ces sommes, je ne parvenais pas à payer mes factures d'électricité ; j'ai dû faire un emprunt à la banque.

Je me suis donc adressé à la caisse de retraite pour l'interroger sur le plafond qui m'aurait permis de trouver un travail pour sortir de la précarité. Celle-ci m'a répondu que si je trouvais un travail, les bénéfices que je percevais me seraient ôtés.

Je me suis adressé à la CAF au sujet des APL, et la même réponse m'a été apportée. Si je souhaite trouver un travail complémentaire pour sortir de la précarité, les APL et l'ASPA me sont retirés.

Jean-Claude BARBIER (président) : Ce cas entre typiquement dans la réflexion du Secours catholique sur le revenu garanti sans contrepartie. Nous mettrons ce type de cas en avant.

Robert LAFORE (invité-personne qualifiée) : Je souhaite revenir sur les propos de M. OUTIN.

L'accompagnement repose nécessairement sur une tension inéluctable entre les droits et les devoirs des allocataires. Au gré des périodes, et selon les gouvernements en place, l'accent est plutôt mis sur les droits, en minimisant les devoirs, ou sur les devoirs, en conditionnant plus étroitement les droits. Parler d'accompagnement revient à affronter cette tension.

Depuis le départ, le modèle français de l'insertion recherche un équilibre en général impossible à trouver, en théorie et en pratique ; les témoignages nous le montrent.

Par ailleurs, la tradition française de l'insertion s'est construite autour d'une révolution du modèle d'assistance français, par l'introduction du RMI. Il s'agissait de la première allocation de solvabilisation générale de la population, sur le fondement d'un simple défaut de ressource.

Le modèle français est parti de la question de la nouvelle pauvreté, et a ancré l'insertion dans le système d'assistance en le faisant évoluer.

Nous devons aborder la question des statuts d'emploi, c'est-à-dire les modalités d'accès à l'emploi comme constitutives d'identités sociales. Existe-t-il des emplois en nombre suffisant pour que les gens, quelles que soit leurs caractéristiques, puissent construire une identité sociale à travers l'emploi ?

A titre personnel, je pense que le statut d'emploi qui a fait la force du modèle français et européen était rattaché à la révolution industrielle et au modèle d'emploi salarié. Or ce dispositif ne fonctionne plus. Une part importante de la population n'est plus rattachée à ce modèle d'insertion dans la collectivité.

De quelle manière sortir du sillon de l'assistance et lier la question de l'accompagnement à celle de l'évolution des emplois, en ayant une vision large des activités qui peuvent être constitutives de statuts reconnus dans la société ?

Jean-Claude BARBIER (président): Nous connaissons déjà la réponse : il n'y pas suffisamment d'emplois aujourd'hui.

Marie-Jeanne GRENIER (collège des personnes concernées) : Je souhaite vous parler du cas concret d'une personne au chômage. Lorsqu'elle percevait l'ARE, elle pouvait effectuer des remplacements qui étaient déduits de son allocation chômage.

Un jour, elle a perçu l'ASS ; elle a continué à effectuer des remplacements, avec des petits contrats de huit ou 15 jours. Or, au bout de trois mois, elle a reçu un courrier lui signifiant que si elle continuait à effectuer des remplacements, elle ne percevrait plus l'ASS.

En effet, avec l'ASS, un travail de deux jours dans le mois équivaut à une perte d'un mois de prestations. La règle a changé : elle est passée de l'ARE à l'ASS. A quoi cette différence est-elle due ?

Jean-Claude BARBIER (président) : Nous avons là une série de points concrets à ajouter à notre liste de questions à résoudre.

Marie-Jeanne GRENIER (collège des personnes concernées) : Ce sont parfois les modalités de calcul qui entrent en jeu. La CAF considère qu'une personne au RSA perçoit zéro revenu. Une personne peut toucher 500 euros en étant femme de ménage et bénéficier de moins de droits d'allocation logement qu'une personne qui touche 500 euros de RSA.

Jean-Claude BARBIER (président) : Si vous disposez d'un exemple précis, je vous invite à nous le communiquer.

Chantal, puisque vous souhaitez prendre la parole, pouvez-vous développer le point que vous aviez abordé à propos de l'universel ?

Chantal RICHARD (CFDT) : Oui. Je fais partie de la CFDT. J'interviens au sein du service emploi et sécurisation des parcours professionnels.

Les diverses interventions appellent plusieurs réflexions de ma part. Les cas qui ont été présentés reflètent l'héritage de dispositifs de politique sociale et économique de l'emploi qui ont été pensés à différentes périodes, et qui s'accumulent.

Pour cette raison, il est difficile de comprendre qu'une aide ne nous soit plus octroyée, suite à un changement de situation. Les aides et leurs conditions d'attribution manquent de clarté et de cohérence.

Lors de la concertation sur le revenu universel d'activité, nous avons engagé la réflexion, mais nous ne l'avons pas menée à bien. Les règles disparates dont nous avons héritées perdurent et restent toujours aussi incompréhensibles.

Elles donnent lieu à d'immenses contradictions : lorsqu'une personne souhaite reprendre un travail, toutes ses aides sont supprimées. En travaillant, ces personnes ne gagnent pas davantage, et leur situation ne s'améliore pas.

Si nous ne changeons pas de regard sur ces situations personnelles, ces personnes seront toujours stigmatisées.

Pour les organisations syndicales, le travail a une valeur d'émancipation et de développement et de soi. Il est fou que nous arrivions à une situation où des travailleurs sociaux conseillent à des personnes de rester aux minimas sociaux plutôt que de travailler.

Enfin, je pense à la responsabilité de l'employeur. De quelle manière pouvons-nous interpeller le patronat sur sa responsabilité quant au recrutement des personnes qui ont connu des parcours difficiles ?

S'agissant de la question de l'universel, j'identifie des ambiguïtés. Est-il destiné à tous ou à une catégorie de personnes uniquement (les personnes pauvres) ?

Jean-Claude BARBIER (président) : Lorsque j'ai employé le terme « *universel* », c'était dans le sens d'universel pour tous.

Le processus sur le revenu universel d'activité, aujourd'hui stoppé, sous-entendait une égalité des pauvres entre eux ; c'est une plaisanterie.

Yves MERILLON (collège des personnes qualifiées) : M. OUTIN a affirmé qu'une multiplicité de critères étaient nécessaires pour évaluer l'insertion. Nous sommes confrontés à cette problématique dans l'insertion par l'activité économique.

Groupe de travail accompagnement et insertion sociale et professionnelle

Nous sommes en effet évalués selon un seul critère : le taux de sortie dynamique. Or le travail d'insertion sociale et d'accompagnement professionnel dans les chantiers ne peut se résumer à un seul indicateur.

Nous avons fait réaliser une étude sur l'utilité sociale de nos chantiers par un cabinet spécialisé, afin de montrer ce que nous pouvons apporter. Il est prévu que je l'évoque à la séance du mois de mai.

Par ailleurs, M. GOUEDIC a parlé des seniors en fin de carrière qu'il est difficile de réinsérer. J'identifie une évolution positive sur ce sujet, puisque la loi sur l'inclusion votée au mois de décembre prévoit des CDI d'insertion destinés aux plus de 57 ans, afin de les accompagner jusqu'au départ à la retraite.

Jean-Claude BARBIER (président) : Les CDI d'insertion ont existé à une certaine époque. Suite à des controverses, ils ont été supprimés. Nous prenons toutefois note de ce point, que nous allons examiner en détail.

Angélique CRETEAU (collège des personnes concernées) : Pourrions-nous évoquer des cas concrets tels que ceux de Sylvie et de Servio dans le cadre de chaque thème abordé ? Nous pourrions contacter l'ensemble du cinquième collège pour recueillir ces cas.

Jean-Claude BARBIER (président) : Je vous félicite de prendre cette initiative. Je vous invite à nous envoyer les cas, et à nous interroger si nécessaire.

Brigitte ZAGO-KOCH (Secrétaire Générale du CNLE) : Dans le groupe de travail logement, nous avons décidé d'évoquer des exemples et des *verbatim*s pour illustrer chaque thème abordé.

Bernard GOUEDIC (collège des associations-MNCP) : Je souscris aux propos tenus plus tôt sur l'ASS et sur les conseils que Pôle Emploi est parfois amené à donner *en aparté* à certains de ses demandeurs d'emploi. Il s'y ajoute un couperet terrible : certaines personnes, suite à l'acceptation de petits boulots, se retrouvent exclues de l'ASS par le jeu des cinq années travaillées au cours des 10 dernières années.

Or l'ASS ouvre des droits à retraite complémentaire et à validation de trimestres, ce qui n'est pas le cas du RSA. Des personnes qui ont travaillé 25 à 30 ans subissent une double peine : la perte de l'ASS et la perte des droits à validation de trimestres et à retraite complémentaire.

Jean-Claude BARBIER (président) : Les *minimas* entraînent des questions complexes. On nous demande de procéder à des simplifications, mais celles-ci donnent lieu à des perdants. Nous devons nous mettre d'accord sur les critères de simplification.

Brigitte ZAGO-KOCH (Secrétaire Générale du CNLE) : Dans le *chat*, Sylvie HEBERT indique que certains dispositifs incitent des personnes à effectuer du travail clandestin. De ce fait, elles ne disposent d'aucun droit ni cotisations sociales.

Olivier FANTONE (CFE-CGC) : Les situations personnelles qui nous sont relatées posent la question des devoirs élargis des collectivités (questions de transport, de garde d'enfants, etc.). De quelle manière ces devoirs sont-ils questionnés dans le cadre des évaluations des parcours d'accompagnement vers l'insertion ?

Marie-Jeanne GRENIER (collège des personnes concernées) : Pôle Emploi avait proposé que les contrats aidés des personnes de plus de 60 ans soient prolongés jusqu'à l'âge de la retraite. L'aide doit toutefois être demandée chaque année. De nombreuses associations peuvent établir ce type de contrat, mais si l'aide leur est refusée, elles ne peuvent pas renouveler le contrat.

Adrien BREGER (collège des associations-FAS) : L'idée de collecter des *verbatim*s à divers niveaux rejoindrait l'objectif de notre première réunion : une approche multi-dimensionnelle de l'insertion et de l'accompagnement. Les *verbatim*s permettraient de mettre en avant les ressources d'accompagnement auxquelles ont accès les acteurs de l'accompagnement à l'insertion et à l'emploi.

A la FAS, nous serions intéressés de participer à la démarche de collecte et d'analyse des *verbatim*s. De plus, il faudrait faire en sorte qu'une personne n'ait pas à réexpliquer sa situation, dans l'ensemble de sa complexité, à chaque interlocuteur.

Jean-Claude BARBIER (président) : Que penseriez-vous de former un binôme avec Angélique afin de travailler avec elle ?

Angélique CRETEAU (Collège des personnes concernées) : Mon association entretient des liens avec la FAS. Si M. BREGER en est d'accord, je suis tout à fait favorable au fait de travailler avec lui sur ce sujet.

Adrien BREGER (Collège des associations-FAS) : Je pense qu'il serait effectivement intéressant que nous échangions afin de fixer un cadre.

Brigitte ZAGO-KOCH (Secrétaire Générale du CNLE) : Nous pourrions établir un recueil de paroles. Nos moyens financiers sont réduits, mais si nous nous réunissons, avec Angélique, Adrien et le Secrétariat général, nous pourrions mener à bien ce projet.

Jean-Claude BARBIER (président) : Dans le document d'introduction, j'ai évoqué l'idée que des moyens soient octroyés, par le Secrétariat ou le Conseil scientifique, pour réaliser un travail de synthèse générale des bienfaits et des méfaits de l'insertion.

Brigitte ZAGO-KOCH (Secrétaire Générale du CNLE) : Si nous précisons bien notre demande, je pense que nous pouvons parvenir à financer de petits projets. Il faut que nous fixions des sujets d'étude avant de les proposer en vue d'un financement.

Jean-Claude BARBIER (président) : Faut-il que nous en reparlions tous les deux ?

Brigitte ZAGO-KOCH (Secrétaire Générale du CNLE) : Oui, je pense. Nous devons également en parler avec les rapporteurs. Le Comité scientifique pourrait peut-être nous aider également.

Jean-Claude BARBIER (président) : Pierre-Baptiste CORDIER SIMONNEAU souhaite-t-il s'exprimer ?

Pierre-Baptiste CORDIER SIMONNEAU (rapporteur) : Une vraie réflexion doit être menée sur la question du travail en lien avec les *minimas* sociaux. A la CFTC, nous sommes convaincus qu'il vaut mieux travailler que percevoir des *minimas*.

Le travail est un droit à défendre. Il n'est pas normal que l'on gagne davantage en restant sans emploi qu'en étant employé. Les logiques institutionnelles manquent de cohérence.

Les multiples dossiers ouverts par la stratégie pauvreté n'ont pas été suivis, notamment la grande réforme des *minimas* sociaux.

Jean-Claude BARBIER (président) : Parmi les thèmes évoqués, nous n'avons pas réagi au sujet de l'incitation, qui a été présenté tout à l'heure par Jean-Luc OUTIN. Que pensez-vous de ce thème par rapport à notre débat ?

Sylvie HEBERT (rapporteuse) : Je suis d'accord pour aborder ce thème, mais en évoquant la manière dont l'incitation est provoquée. Si vous avez affaire à des professionnels qui ne sont pas porteurs de leurs propositions, cela ne donne pas envie de revenir vers eux.

A titre personnel, on m'a proposé de suivre des formations gratuites. Il ne s'agissait toutefois pas de formations dont j'avais envie. Mon rêve absolu consistait à m'occuper des personnes en fin de vie. Or on m'a signifié que je n'étais pas dans la capacité de le faire intellectuellement.

Il ne faut pas placer les gens dans des cases : la dyslexie, le handicap, le fait de ne pas être véhiculé, etc. Ces catégories doivent être oubliées pour se concentrer sur le souhait, les envies et la capacité de la personne. C'est au professionnel de s'adapter à la personne qui lui fait face, et non le contraire.

Florence LAMARQUE (rapporteuse) : Je suis outrée que l'on pense que les travailleurs sociaux conseillent aux personnes de ne pas travailler.

La première chose que l'on apprend en travail social, c'est de s'appuyer sur les ressources et les capacités des personnes. Je m'interroge toujours sur les raisons pour lesquelles des travailleurs sociaux en viennent à oublier ce principe fondamental.

Nous n'avons pas parlé de l'accompagnement de ces publics par les associations et les entreprises. Cette dimension ne devra pas être oubliée, d'autant plus que les effets de la crise sanitaire vont voir arriver sur le marché de l'insertion des personnes qui s'en trouvaient éloignées jusqu'alors.

Groupe de travail accompagnement et insertion sociale et professionnelle

Les modalités d'accompagnement des associations employeurs et des entreprises employeurs doivent être envisagées. Certaines petites associations ou PME ignorent de quelle manière elles peuvent ouvrir le champ des possibles aux personnes qui recherchent du travail.

Chantal RICHARD (CFDT) : Je suis favorable au recueil de *verbatim*s, sous réserve que celui-ci ne donne pas lieu à l'idée que les personnes pauvres seraient trop aidées.

Ma deuxième réflexion porte sur l'incitation à reprendre un travail. L'objectif de la prime d'activité issue du RSA activité consistait à ne pas perdre d'argent en cas de reprise d'un travail. Je suis totalement d'accord avec cette idée.

Néanmoins, cette prime s'est substituée, au fil des années, aux augmentations de salaire qui devraient être octroyées par les employeurs. Le dispositif s'en est trouvé dévié.

Jean-Claude BARBIER (président) : Tes propos sont très justes, Chantal. Il faut recueillir les cas, tel que l'ont prévu Angélique et Adrien, avec l'aide de Brigitte et du Secrétariat général, tout en ne perdant pas de vue la perspective générale.

Vous évoquez un mauvais usage, qui permet au patronat de diminuer sa contribution aux salaires. Ce point doit figurer dans notre rapport.

Chantal RICHARD (CFDT) : Cette question pourra aller encore plus loin avec la réforme de l'assurance-chômage.

Jean-Claude BARBIER (président) : Le gouvernement doit présenter la reprise de la réforme. Il s'agit d'une question extrêmement stratégique.

Ce sujet est corrélé à celui de l'universel. L'allocation chômage constitue une forme d'accès à l'universel de la protection sociale. L'assurance-chômage peut disparaître facilement si nous ne la défendons pas.

Sylvain TERNOIR (collège des personnes concernées) : J'entends parler de fainéantise et d'incitation au travail. Or des mesures ont été prises concernant l'AAH : il est possible de cumuler l'AAH et un salaire pendant quelques mois ; quelques heures de travail peuvent se cumuler à 80 % avec l'AAH, dans la limite de 460 euros.

Toutefois, même si l'AAH peut être cumulée avec un autre dispositif, un effet de seuil très pervers demeure. D'autres aides peuvent compléter l'AAH et permettre aux gens de vivre à peu près normalement : les APL, l'aide juridictionnelle, l'aide au transport, etc.

Ces aides supplémentaires sont soumises à des effets de seuil pervers. De ce fait, d'un point de vue strictement comptable, il n'est plus intéressant de travailler huit ou 10 heures par mois.

Il faut examiner le problème de manière globale, et non pas seulement se concentrer sur l'AAH ou le RSA.

Juliette RAMSTEIN (CNLE) : Une proposition m'a été faite par la DIHAL de présenter le projet Coach, qui montre les liens réalisés entre l'accompagnement des personnes hébergées et la reprise de l'emploi.

Jean-Claude BARBIER (président) : Dans quelle séance pourrions-nous l'inclure ?

Juliette RAMSTEIN (CNLE) : Dans le cadre de la séance prochaine, qui porte sur l'accompagnement global.

Jean-Claude BARBIER (président) : J'ai demandé à Juliette et à Brigitte quand nous pourrions à nouveau avoir accès au site du CNLE, afin de mettre en ligne les documents.

Brigitte ZAGO-KOCH (Secrétaire Générale du CNLE) : Le site est en cours de mise à jour. Les rubriques liées aux groupes de travail du CNLE ont été actualisées. Il est possible d'y ajouter les documents, n'est-ce pas Juliette ?

Juliette RAMSTEIN (CNLE) : Oui. Ce n'est pas encore le cas de la feuille de route, car celle-ci est en cours de validation. En revanche, la note de cadrage, l'ordre du jour de cette séance et le compte-rendu de la séance passée figurent bien sur le site.

Jean-Claude BARBIER (président) : Il faudra communiquer l'adresse à tous. Nous en profiterons pour inciter nos collègues à consulter ce site, qui comprend de nombreuses informations intéressantes.

Sylvie HEBERT (collège des personnes concernées): Je vais partager avec vous un document qui émane de l'association « FenêtreS. » Dans le cadre de cette association, des seniors accompagnent des jeunes brisés par la société dans leur retour vers l'emploi.

Dominique VIENNE (collège des associations-ATD): Je pense que l'un des problèmes les plus cruciaux que nous avons évoqués ce matin est celui de la conditionnalité des subventions et des aides. Tous les témoignages que nous pouvons obtenir sur le sujet de la part du cinquième collège sont capitaux.

Je souhaiterais également insister sur le problème des jeunes. Il faut que nous travaillions à la problématique de leur accompagnement vers le travail et vers l'insertion sociale.

Jean-Claude BARBIER (président): Il est prévu de traiter ce sujet dans plusieurs séances. Vous pourrez intervenir à la séance du 15 avril, qui porte sur les nouveaux publics.

Dominique VIENNE (collège des associations-ATD): Je ne suis certainement pas le seul à être sensibilisé à ce problème.

Angélique CRETEAU (collège des personnes concernées): J'ai commencé à lister les éléments que nous pouvons transmettre, en tant que cinquième collège. Je pense que nous pourrions parler de ce sujet dans le cadre de la séance 2, et surtout de la séance 6, qui traite de la garantie jeunes.

Jean-Claude BARBIER (président): Il faudra également penser à préparer des questions destinées à Madame SALTER, car Pôle emploi touche aussi les jeunes.

Angélique CRETEAU (collège des personnes concernées): Tout à fait. Avec Sylvie FOUCHET, nous avons indiqué à Madame SALTER que nous avons des questions à lui poser. Elle nous a proposé de les lui communiquer en amont, afin qu'elle puisse y répondre lors de la prochaine séance.

Marie-Jeanne GRENIER (collège des personnes concernées): Je rappelle que même avant la crise du Covid, le nombre d'offres d'emploi disponibles était moindre que le nombre de demandeurs. Après la crise, je suppose que cette situation a encore empiré. Il est très difficile pour les gens de trouver un emploi qui correspond à leur formation.

Jean-Claude BARBIER (président): Oui. C'est précisément parce que la situation est encore plus déséquilibrée qu'auparavant qu'elle requiert davantage de réflexion sur l'adaptation des politiques publiques. Celle-ci peut même donner lieu à la suppression des contreparties.

Naouel AMAR (administration): Je représente le Ministère chargé de la jeunesse. Le COJ (Conseil d'orientation des politiques de jeunesse) travaille sur la problématique d'insertion des jeunes. Il vient de rendre un avis sur l'évolution de la garantie jeunes ; je pourrai vous l'envoyer.

Les prochains travaux portent sur le plan « *Un jeune, une solution.* » Les membres du COJ souhaitent que la mise en œuvre de ce plan aboutisse.

Enfin, un groupe de travail sur l'obligation de formation pour les jeunes de 16 à 18 ans va être mis en place. Je pense qu'il est important que nous mettions en relation l'ensemble de ces travaux.

Julie COURONNE (INJEP): Je suis chargée d'études et de recherche à l'INJEP. J'ai participé à l'évaluation de la garantie jeunes au moment de sa mise en place.

Je dispose d'un texte sur la garantie jeunes qui peut peut-être aider au débat sur l'évaluation des taux de sortie.

Par exemple, nous avons observé qu'un jeune qui obtient son permis de conduire à la fin de la garantie jeunes n'est pas considéré comme une « *sortie positive.* » De ce fait, une grande partie du travail des conseillers d'insertion est rendue totalement invisible.

Nous devons rendre visible le travail d'accompagnement des professionnels et les impératifs auxquels ils sont soumis par les dispositifs et les institutions.

Groupe de travail accompagnement et insertion sociale et professionnelle

Jean-Claude BARBIER (président) : Je vous propose de le traduire dans une argumentation, en guise de contribution aux *verbatim*.

Julie COURONNE (INJEP) : D'accord. Je pourrai en rendre compte en quelques lignes.

Jean-Claude BARBIER (président) : Je pense que vous avons accompli notre tâche. Je remercie ceux et celles qui se sont engagés à travailler.

Brigitte ZAGO-KOCH (Secrétaire Générale du CNLE) : Nous vous enverrons le compte-rendu dès qu'il sera disponible.

Jean-Claude BARBIER (président) : N'hésitez pas à me contacter si vous en avez besoin. A bientôt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 55.

